

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 104
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE



PROGRAMME 104
Intégration et accès à la nationalité française

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » porte les politiques publiques d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France dont les bénéficiaires de la protection internationale, celle du dispositif national d'hébergement des réfugiés ainsi que celle de l'accès à la nationalité française.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018, a décidé d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans le respect des principes et valeurs de la République française. Le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action, des décisions relatives d'une part, à une meilleure valorisation des diplômes, des qualifications et des acquis de l'expérience des étrangers primo-arrivants et, d'autre part à une augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché de l'emploi. Cette politique ambitieuse s'est traduite par une augmentation des moyens budgétaires dès 2019 qui s'est inscrite dans la durée. L'année 2020 ayant été marquée par les conséquences de l'épidémie de la COVID-19, l'année 2021 est la première année de mise en œuvre complète des mesures décidées.

La politique d'intégration

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR a été de 108 909 en 2021 en légère augmentation par rapport à 2019 (107 402). L'année 2020 dans le contexte de crise sanitaire avait été marquée par une baisse de 26,7 % du nombre de signataires.

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour s'approprier les principes et valeurs de la République ainsi que le fonctionnement de la société française et une formation linguistique pour ceux des primo-arrivants le nécessitant. En 2021, 47,5 % des signataires du CIR n'avaient pas le niveau A1 du cadre européen commun de référence des langues et ont donc bénéficié d'une formation linguistique.

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite peut poursuivre son parcours de formation linguistique délivrée par l'OFII pour atteindre le niveau A2 de connaissance du français. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 (50 heures) organisée également par l'OFII.

L'année 2021 a vu la poursuite active de la mise en œuvre des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C21, traduisant une amplification d'ambition et de dimension pour la politique de l'intégration avec :

- en premier lieu, le renforcement des formations du CIR, première étape du parcours d'intégration avec un doublement des journées de formation civique dont le contenu et les modalités d'animation pédagogique ont été renouvelés. Les heures de formation linguistique ont également été multipliées par deux et un nouveau forfait linguistique de 600 heures a été institué pour les non lecteurs non scripteurs dans leur langue d'origine. Il représente plus de 12 % des formations prescrites en 2021. L'Etat propose et prend en charge désormais la certification du niveau atteint en fin de formation linguistique. L'expérimentation de formation à distance menée dès le premier confinement sanitaire s'est poursuivie et cette modalité de formation a vocation à se développer. L'entretien de fin de CIR, institué pour formaliser avec chaque signataire un bilan des formations suivies et procéder à une nouvelle orientation individualisée, a été largement mené par téléphone. Plus de 17 565 bilans ont ainsi été réalisés par les auditeurs de l'OFII ;
- en deuxième lieu, l'accent a été mis sur l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, sous la forme d'un conseil en orientation professionnelle puis d'un accompagnement personnalisé, en association avec le service public de l'emploi (SPE). Un nouvel accord-cadre entre l'Etat, l'OFII et les acteurs du SPE a été signé. Sa déclinaison départementale a été engagée en 2021 dans les territoires. Cet accord prévoit plusieurs axes de coopération : le renforcement de la connaissance réciproque des offres de service des partenaires, la mobilisation des acteurs du SPE dans le cadre du parcours d'intégration républicaine et une meilleure prise en compte des caractéristiques des signataires du CIR par un échange de données renforcé entre l'OFII et le SPE ;
- en troisième et dernier lieu, les orientations stratégiques 2021 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, adressées par le ministre de l'Intérieur le 17 février aux préfets de région, ont été mises en œuvre dans la continuité des priorités définies en 2019 : renforcement de la gouvernance territoriale, amplification du partenariat avec les collectivités territoriales, accent mis sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement global, poursuite du développement du dispositif conjoint avec l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et extension des dispositifs d'accompagnement global spécifiques aux réfugiés. Les moyens budgétaires alloués à la politique d'intégration, qui avaient quasiment doublé en 2019, ont été augmentés de 4,9 M€, permettant aux préfets de mettre en œuvre au plan local les actions d'accompagnement des primo-arrivants, prioritairement orientées vers l'emploi et de renforcer les partenariats avec les collectivités locales.

Le programme 104 soutient également les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des 41 plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants (FTM) piloté par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit, sur la base d'un appel à projets national, par une contribution au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement (ATL).

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS

En 2021, plus de 54 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire contre environ 33 000 en 2020. Cette progression de 63 % a été rendue possible par l'augmentation des capacités décisionnelles de l'OFPRA et de la CNDA.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH), qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2021, la capacité du parc

CPH financée par le programme 104 a été maintenue à 8 710 places. La mobilisation du plan de relance a permis de financer 458 places supplémentaires dans le cadre du programme 363.

En parallèle, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale. En 2021, 31,8 M€ ont été consacrés à leur accompagnement. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentées lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, notamment avec la mise en place de projets d'accompagnement global dans chaque région auxquels le nouveau programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) se substituera progressivement à compter de 2022. Ces dispositifs ont notamment été ciblés sur l'accompagnement professionnel des bénéficiaires et tout particulièrement ceux de moins de 25 ans, dans le cadre du programme « hébergement, orientation et parcours vers l'emploi » (HOPE). Ce programme a permis à 718 d'entre eux de bénéficier, outre d'un hébergement, d'une formation professionnelle pendant huit mois. D'autres dispositifs ont permis de favoriser la prise en charge médico-psychologique et de renforcer le lien social avec la société civile grâce à l'accès à la culture et au sport.

Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) a été chargé du pilotage et de la mise en œuvre de cette stratégie organisée autour de 7 axes :

- au titre du pilotage, la formalisation d'engagements des collectivités locales en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
- un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation du contrat d'intégration républicaine ;
- l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
- une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le « pôle migrants » de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
- l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
- l'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
- le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Ces mesures mises en œuvre depuis 2018 se sont poursuivies en 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)

INDICATEUR 1.2 : Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR mission

1.1 – Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'atteinte du niveau A1	%	68,3	73,8	75	75,7	76,4	80
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%	Non déterminé	90	80	60	73,9	82

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

- $[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ayant atteint en année N le niveau A1 à l'issue de la formation prescrite}) / (\text{Nombre de signataires de CIR ayant terminé en année N leur formation linguistique prescrite})] * 100$

- $[(\text{Nombre de prestataires de formation linguistiques ayant obtenu 15/20 lors des audits soit des critères du cahier des charges respectés à 75\%}) / (\text{Nombre total de prestataires de formation linguistiques audités})] * 100$

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau. L'interprétation du résultat doit être rapporté au poids des différents parcours linguistiques effectués, le taux d'atteinte du niveau A1 décroissant avec le nombre d'heures prescrites. 50,8 % des signataires de CIR à qui une formation linguistique a été prescrite ont été orientés vers les parcours les plus longs, de 400 à 600 heures.

L'indicateur « taux de conformité » pourrait évoluer en fonction du nombre de prestataires audités.

INDICATEUR

1.2 – Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR	%	Non déterminé	46,7	56	46,1	46,1	75

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Objectifs et indicateurs de performance

Commentaires techniquesSource des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

$[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi qui se sont inscrits lors de la durée du CIR à Pôle emploi ou à la mission locale}) / \text{Nombre de signataires du CIR non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi ayant eu leur entretien de fin de CIR}] * 100$

Compte tenu des données disponibles dans le système d'information de l'opérateur source de la donnée, la base de calcul est restreinte : ne sont comptabilisées que les personnes sans emploi lors de l'entretien initial d'accueil, ayant exprimé à cette occasion le souhait d'être orienté vers le service public de l'emploi et déclarant s'être effectivement inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi concerné lors de l'entretien de bilan de fin de CIR.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR continue de progresser, confirmant la tendance observée dès 2020. Le doublement des heures de formation et les effets du nouveau format pédagogique ont un impact positif sur le taux d'atteinte de ce niveau. Ce taux varie en fonction des parcours prescrits : 42,3 % pour les parcours de 600h, 68,7 % pour les parcours de 400h, 82,8 % pour les parcours de 200h et 93,6 % pour ceux de 100h. Le taux de 76,4 % est une moyenne pondérée selon le poids respectif de chaque parcours parmi les parcours achevés.

Le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités est supérieur à l'objectif actualisé. Les conditions sanitaires de l'année 2021 ont permis d'avoir un niveau d'activité soutenu sur le plan de l'audit des prestataires, avec 222 audits réalisés contre 52 en 2020.

L'indicateur relatif à l'efficacité de l'orientation vers le service public de l'emploi (SPE) est en cours de fiabilisation. La mise en place de la nouvelle application de gestion des CIR permettra ainsi d'améliorer la cohérence de cet indicateur. Bien qu'en deçà de la prévision, le résultat est encourageant et montre que les travaux relatifs aux échanges de données automatisés entre l'OFII et Pôle emploi doivent se poursuivre afin d'améliorer l'effectivité de l'orientation vers cet opérateur et la pertinence de sa mesure.

OBJECTIF**2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation****INDICATEUR****2.1 – Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	315	457	350	400	381	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	148	185	190	180	149	170

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système d'information de gestion des naturalisations intitulé PRENAT, permet d'évaluer la performance de cette procédure au travers d'indicateurs tel que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, les prévisions 2021 (350 jours) avaient été actualisées au printemps 2021 (400 jours), pour tenir compte, d'une part, de l'augmentation du flux de dossiers notamment liée à la montée en puissance du dispositif de reconnaissance COVID, et d'autre part, de l'impact de la crise sanitaire (périodes de confinement) sur l'activité des plateformes. Les efforts de productivité engagés sur l'ensemble de la chaîne d'instruction ont permis une amélioration continue au cours de l'année des délais moyens de traitement, soit une diminution du délai de 17 % pour les décisions favorables et de 20 % pour les décisions défavorables par rapport à l'année 2020.

Pour les décisions défavorables, le délai de 149 jours en 2021 est inférieur à la prévision initiale. Ces décisions sont prises directement par les plateformes ce qui permet d'atteindre un délai de traitement inférieur à celui des décisions favorables dont la chaîne de traitement implique également l'administration centrale, le service central de l'état civil puis la publication du décret au Journal officiel.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 792 651		11 000 000 11 043 965	249 071 730 233 836 616	257 665 695
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	3 000 000 1 506 729		55 003 001 58 757 250	58 003 001 60 263 978	64 397 562
14 – Accès à la nationalité française	992 022 1 408 766	109 568		992 022 1 518 333	992 022
15 – Accompagnement des réfugiés	3 850 135		114 694 825 136 204 186	114 694 825 140 054 321	142 766 003
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 098	8 138 000 7 431 098	8 138 000
Total des AE prévues en LFI	242 063 752	0	188 835 826	430 899 578	473 959 282
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 246 179 (hors titre 2)		+32 246 179	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-11 488 851 (hors titre 2)		-11 488 851	
Total des AE ouvertes		451 656 906 (hors titre 2)		451 656 906	
Total des AE consommées	229 558 280	109 568	213 436 499	443 104 347	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 071 730 222 791 351		11 000 000 11 043 965	249 071 730 233 835 316	257 665 695
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	3 000 000 1 320 134		55 003 001 58 371 756	58 003 001 59 691 890	64 397 562
14 – Accès à la nationalité française	1 053 353 1 230 992	113 997		1 053 353 1 344 989	1 053 353
15 – Accompagnement des réfugiés	3 775 965		114 694 825 136 173 511	114 694 825 139 949 476	142 766 003
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 138 000 7 431 100	8 138 000 7 431 100	8 138 000
Total des CP prévus en LFI	242 125 083	0	188 835 826	430 960 909	474 020 613
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 246 179 (hors titre 2)		+32 246 179	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 588 886 (hors titre 2)		-10 588 886	
Total des CP ouverts		452 618 202 (hors titre 2)		452 618 202	
Total des CP consommés	229 118 443	113 997	213 020 332	442 252 772	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 471	255 439 568	266 668 133 191 432 067
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	500 000 953 229		52 715 001 52 033 625	53 215 001	63 357 544 52 986 854
14 – Accès à la nationalité française	985 274 908 135	60 263		985 274	985 274 968 399
15 – Accompagnement des réfugiés	2 281 046		113 575 821 136 200 668	113 575 821	185 860 908 138 481 714
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	-10 000	10 000	8 138 000 7 989 198	8 138 000	8 138 000 7 989 198
Total des AE prévues en LFI	245 924 842	0	185 428 822	431 353 664	525 009 859
Total des AE consommées	179 019 006	70 263	212 768 962		391 858 231

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 470	255 439 568	266 668 133 191 432 066
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants	500 000 645 392		52 715 001 51 978 048	53 215 001	63 357 544 52 623 440
14 – Accès à la nationalité française	1 046 605 932 470	41 400		1 046 605	1 046 605 973 870
15 – Accompagnement des réfugiés	2 176 689		113 575 821 136 083 292	113 575 821	185 860 908 138 259 981
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		10 000	8 138 000 7 989 200	8 138 000	8 138 000 7 999 200
Total des CP prévus en LFI	245 986 173	0	185 428 822	431 414 995	525 071 190
Total des CP consommés	178 641 147	51 400	212 596 010		391 288 557

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	179 019 006	242 063 752	229 558 280	178 641 147	242 125 083	229 118 443
Dépenses de fonctionnement autres que	3 700 050	3 992 022	4 043 923	3 322 191	4 053 353	3 604 086

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	175 318 956	238 071 730	225 514 357	175 318 956	238 071 730	225 514 357
Titre 5 – Dépenses d'investissement	70 263	0	109 568	51 400	0	113 997
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	60 263	0	109 568	41 400	0	113 997
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 000	0	0	10 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	212 768 962	188 835 826	213 436 499	212 596 010	188 835 826	213 020 332
Transferts aux ménages	5 370 747	11 100 000	10 537 363	5 370 747	11 100 000	10 531 874
Transferts aux entreprises	3 924 460	1 200 000	3 693 586	3 891 597	1 200 000	3 689 069
Transferts aux collectivités territoriales	7 913 139	6 000 000	7 491 021	7 884 913	6 000 000	7 519 243
Transferts aux autres collectivités	195 560 616	170 535 826	191 714 528	195 448 752	170 535 826	191 280 145
Total hors FdC et AdP		430 899 578			430 960 909	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 757 328			+21 657 293	
Total*	391 858 231	451 656 906	443 104 347	391 288 557	452 618 202	442 252 772

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	22 699 772	43 059 704	32 246 179	22 699 772	43 059 704	32 246 179
Total	22 699 772	43 059 704	32 246 179	22 699 772	43 059 704	32 246 179

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		375		375				
03/2021		18 668		18 668				
04/2021		25 500		25 500				
05/2021		25 500		25 500				
07/2021		9 150		9 150				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2021		18 247 492		18 247 492				
09/2021		65 225		65 225				
10/2021		10 464 333		10 464 333				
11/2021		3 346 711		3 346 711				
12/2021		3 275		3 275				
01/2022		39 949		39 949				
Total		32 246 179		32 246 179				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		317 041		346 926				
Total		317 041		346 926				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		11 700 000		12 573 147				
Total		11 700 000		12 573 147				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		1 000 000		1 000 000				
Total		1 000 000		1 000 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						9 656 530		9 656 530
01/12/2021						14 849 362		14 852 429
Total						24 505 892		24 508 959

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		45 263 220		46 166 252		24 505 892		24 508 959

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		249 071 730 233 836 616	257 665 695 233 836 616		249 071 730 233 835 316	257 665 695 233 835 316
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants		58 003 001 60 263 978	64 397 562 60 263 978		58 003 001 59 691 890	64 397 562 59 691 890
14 – Accès à la nationalité française		992 022 1 518 333	992 022 1 518 333		1 053 353 1 344 989	1 053 353 1 344 989
15 – Accompagnement des réfugiés		114 694 825 140 054 321	142 766 003 140 054 321		114 694 825 139 949 476	142 766 003 139 949 476
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000 7 431 098	8 138 000 7 431 098		8 138 000 7 431 100	8 138 000 7 431 100
Total des crédits prévus en LFI *	0	430 899 578	430 899 578	0	430 960 909	430 960 909
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+20 757 328	+20 757 328		+21 657 293	+21 657 293
Total des crédits ouverts	0	451 656 906	451 656 906	0	452 618 202	452 618 202
Total des crédits consommés	0	443 104 347	443 104 347	0	442 252 772	442 252 772
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 552 559	+8 552 559		+10 365 430	+10 365 430

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	433 267 416	433 267 416	0	433 328 747	433 328 747
Amendements	0	-2 367 838	-2 367 838	0	-2 367 838	-2 367 838
LFI	0	430 899 578	430 899 578	0	430 960 909	430 960 909

L'amendement n° 1255 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 104 pour un montant de 2,4 M€ en AE et CP, afin de gager par des économies complémentaires les dépenses nouvelles adoptées lors du débat parlementaire

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2021 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report de l'exercice 2020 en date du 27 janvier 2021 et du 15 février 2021 à hauteur de 0,3 M€ en AE en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens rattachés) et 11,7 M€ en AE et 12,6 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (FAMI et indus FEI) par des arrêtés en gestion à hauteur de 32,2 M€ en AE et en CP ;
- une ouverture de crédits par décret de transfert n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 de 1 M€ en AE et en CP correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) à l'accueil des ressortissants afghans en France ;
- deux annulations de crédits en lois de finances rectificatives n° 2021-953 du 19 juillet 2021 et n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 9,7 M€ en AE et en CP et de 14,8 M€ en AE et en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 104 a bénéficié des ressources du fonds européen FAMI au titre de dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallation.

La direction générale des étrangers en France a été désignée, le 24 juillet 2015, autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration.

En 2021, le programme 104 a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 32,2 M€ en AE et en CP et de reports de fonds de concours de 2020 sur 2021 d'un montant de 0,3 M€ en AE et en CP.

Il a également été abondé par un report de crédits nationaux à hauteur de 11,7 M€ afin de prendre en compte les corrections des comptes 2017-2018 décidées par la CICC.

Le programme 104 a versé 35,8 M€ en AE et en CP (8,1 M€ FAMI hors cas spéciaux et 27,7 M€ de cas spéciaux), dont 12,3 M€ de crédits nationaux à des porteurs de projets prioritaires.

Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « fonds de concours » même si une partie des dépenses a été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 505 892	24 505 892	0	24 508 959	24 508 959

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	24 505 892	24 505 892	0	24 508 959	24 508 959

La totalité de la réserve de précaution (24,5 M€ en AE et en CP) a été annulée en lois de finances rectificatives n° 2021-953 du 19 juillet 2021 pour 9,7 M€ en AE et en CP et n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 14,8 M€ en AE et en CP.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 451 656 906	CP ouverts en 2021 * (P1) 452 618 202
AE engagées en 2021 (E2) 443 104 347	CP consommés en 2021 (P2) 442 252 772
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 873 147
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 552 559	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 441 379 625

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 834 349					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 1 834 349	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 873 147	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 961 201	
AE engagées en 2021 (E2) 443 104 347	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 441 379 625	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 1 724 722	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 2 685 923	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 2 685 923
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2021 s'élève à 2,7 M€.

Il correspond à des charges à payer :

- de prestations engagées au titre des actions d'intégration des primo-arrivants pour les formations des formateurs de formation linguistique intervenant dans le cadre du CIR (0,5 M€) et pour l'élaboration des diagnostics pré-opérationnels pour la mise en œuvre du programme AGIR (0,8 M€) ;
- de prestations engagées par la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) au titre des actions nationales en faveur des réfugiés (0,2 M€) ;
- au titre des dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (0,1 M€).

Enfin une partie des restes à payer pour un montant de près de 1,1 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2021 qui n'ont pu être finalisés ou clôturés par l'AIFE.

Justification par action

ACTION

11 – Accueil des étrangers primo arrivants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		257 665 695	257 665 695		257 665 695	257 665 695
		233 836 616	233 836 616		233 835 316	233 835 316

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 249,07 M€ dont 238,07 de subvention pour charges de service public (SCSP) et 11,00 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion et à l'évaluation des besoins effectifs de l'office, les crédits versés à l'OFII en 2021 se sont élevés à 222,79 M€ de SCSP et à 10,45 M€ de crédits d'intervention.

L'écart entre la LFI et l'exécution sur l'action 11 résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve de 14,83 M€ ;
- un moindre versement de 1,00 M€ de SCSP à la suite de la publication d'un budget rectificatif de l'OFII.

En outre, 6,14 M€ de fonds européen ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	238 071 730	222 792 651	238 071 730	222 791 351
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 224		3 924
Subventions pour charges de service public	238 071 730	222 787 427	238 071 730	222 787 427
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 593 965	11 043 965	19 593 965	11 043 965
Transferts aux ménages	11 000 000	10 450 000	11 000 000	10 450 000
Transferts aux autres collectivités	8 593 965	593 965	8 593 965	593 965
Total	257 665 695	233 836 616	257 665 695	233 835 316

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2021 : 238,07 M€ en AE et CP

EXÉCUTION 2021 : 222,79 M€ en AE et CP

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versées à l'OFII. Au titre de cette subvention, l'office a perçu 222,79 M€ sur les 238,07 M€ prévus en LFI.

La modulation à la baisse des crédits versés, correspondant aux besoins de l'opérateur, résulte principalement de la mise en réserve appliquée en début d'année d'exercice.

Les résultats atteints en 2021 par l'OFII sont détaillés dans le volet "Opérateur".

DÉPENSES D'INTERVENTION**LFI 2021 : 11,00 M€ en AE et CP****EXÉCUTION 2021 : 10,45 M€ en AE et CP**

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

La mise en réserve appliquée pour un montant de 0,55 M€ explique cette moindre exécution.

ACTION**12 – Actions d'intégration des primo-arrivants**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Actions d'intégration des primo-arrivants		64 397 562	64 397 562		64 397 562	64 397 562
		60 263 978	60 263 978		59 691 890	59 691 890

LFI 2021 : 58 M€ en AE et CP**Exécution 2021 : 60,26 M€ en AE et 59,69 M€ en CP**

Les crédits de l'action 12 financent les actions d'accompagnement complémentaires à visée sociale, professionnelle ou linguistique facilitant, au-delà du CIR, la poursuite du parcours d'intégration républicaine durant les cinq années suivant l'obtention d'un titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors Union européenne. Ces actions s'inscrivent dans les priorités ministérielles annuelles d'action de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants. Elles sont déployées essentiellement par le réseau associatif. Les porteurs de projets sont sélectionnés, soit au niveau local par le biais d'appels à projets régionaux ou départementaux lancés par les services déconcentrés (SGAR, DREETS, DDETS), soit au niveau national ou interrégional via un appel à projets national.

L'action 12 a bénéficié de crédits autorisés au titre des reports de 2020 sur 2021 à hauteur de 840 780 €. La fongibilité entre actions en cours de gestion a aussi été utilisée, notamment en direction de l'action 14 et en provenance des actions 15 et 16.

L'écart entre les crédits votés et l'exécution sur crédits nationaux à hauteur de 54,41 M€ en AE et 53,91 M€ en CP se justifie principalement par la mise en réserve de 3,48 M€ (ces crédits ont été annulés en loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021).

Un report de crédits au titre des charges à payer à hauteur de 1,24 M€ a été autorisé en 2022. Ce report concerne notamment les prestations liées aux diagnostics pré-opérationnels pour le déploiement en 2022 du programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) dans 27 départements métropolitains.

S'agissant des crédits européens, 5,8 M€ ont été exécutés sur le fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) pour des actions d'accompagnement des étrangers hors UE (4,5 M€) et des actions de professionnalisation des acteurs de l'intégration (1,3 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 000 000	1 506 729	3 000 000	1 320 134
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 000 000	1 309 475	3 000 000	1 122 880
Subventions pour charges de service public		197 254		197 254
Titre 6 : Dépenses d'intervention	61 397 562	58 757 250	61 397 562	58 371 756
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 135 685	1 200 000	1 126 055
Transferts aux collectivités territoriales	6 000 000	4 104 930	6 000 000	4 133 152
Transferts aux autres collectivités	54 197 562	53 516 634	54 197 562	53 112 549
Total	64 397 562	60 263 978	64 397 562	59 691 890

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement au niveau central à hauteur de 0,80 M€ en AE et 0,84 M€ en CP ont financé des prestations de professionnalisation des organismes de formation linguistique chargés de mettre un œuvre les prestations du contrat d'intégration républicaine (CIR), ainsi que des outils numériques et de diffusion d'informations.

Au niveau déconcentré, la consommation au titre de la réalisation de diagnostics pré-opérationnels du programme AGIR s'est élevée à 0,71 M€ en AE et 0,48 M€ en CP.

La dépense de 0,19 M€ imputée au titre d'une subvention de charge de service public (SCSP) correspond au financement d'un projet d'insertion linguistique et professionnel pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale porté par l'AFPA en région Hauts-de-France.

DEPENSES D'INTERVENTION

L'exécution des dépenses d'intervention sur crédits nationaux s'est élevée à 52,9 M€ en AE et 52,59 M€ en CP dont 40 M€ en AE et CP consommés au niveau local dans le cadre des priorités d'actions fixées aux préfets par instruction ministérielle du 17 février 2021.

Les dépenses d'actions d'accompagnement global et vers l'emploi ont représenté plus de la moitié des dépenses d'intervention. Elles atteignent près de 30 M€. L'objectif de 60 % d'actions financées sur ces thématiques fixé pour le niveau territorial a été atteint (63, 5%). La consommation au titre des actions d'apprentissage linguistique s'est élevée à 19 M€ en AE et en CP dont le financement des formations linguistiques de niveau A2/B1 mises en œuvre par l'OFII (7 M€) ;

Près de 1,9 M€ ont été exécutés pour le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », dispositif piloté et financé conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale.

Le développement du partenariat avec les collectivités locales s'est poursuivi en 2021. La consommation en région a progressé de 3,8 M€ (+9 %) par rapport à l'année 2020.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Les dépenses d'intervention au titre du fonds Asile, migrations et intégration (FAMI) se sont élevées à 5,85 M€ en AE et 5,78 M€ en CP au lieu de 6,4 M€ initialement prévues.

ACTION**14 – Accès à la nationalité française**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Accès à la nationalité française		992 022	992 022		1 053 353	1 053 353
		1 518 333	1 518 333		1 344 989	1 344 989

LFI 2021 : 1 M€ en AE et 1,05 M€ en CP**Exécution 2021 : 1,52 M€ en AE et 1,34 M€ en CP**

Ces crédits sont destinés aux dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) située à Rezé en Loire-Atlantique.

La consommation des crédits de l'action 14 au-delà du niveau prévisionnel s'explique par des dépenses exceptionnelles :

- l'achat d'une prestation de conseil en ressources humaines pour accompagner une démarche globale de réingénierie des process en lien avec la dématérialisation des procédures d'accès à la nationalité (projet NATALI) pour un montant de 0,34 M€ ;
- la passation dès 2021, d'un nouveau marché de fournitures d'électricité pour 2022 ;
- la prise en charge de l'hébergement de l'application Prenat au ministère des solidarités et de la santé avant sa migration dans le cloud du ministère de l'intérieur (0,11 M€).

Cette action a bénéficié d'un abondement en provenance des actions 12 et 16 à hauteur de 0,59 M€ en AE et de 0,45 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	992 022	1 408 766	1 053 353	1 230 992
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	992 022	1 408 766	1 053 353	1 230 992
Titre 5 : Dépenses d'investissement		109 568		113 997
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		109 568		113 997
Total	992 022	1 518 333	1 053 353	1 344 989

Les dépenses d'investissement concernent principalement des travaux de sécurisation des bâtiments.

ACTION**15 – Accompagnement des réfugiés**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Accompagnement des réfugiés		142 766 003	142 766 003		142 766 003	142 766 003
		140 054 321	140 054 321		139 949 476	139 949 476

L'exécution (hors fonds de concours) au 31 décembre 2021 s'élève à 110,7 M€ en AE et à 110,6 M€ en CP, soit 99,9% des crédits ouverts en AE et 99,8% en CP.

Le montant total des crédits exécutés (y compris les fonds de concours) est de 140,1 M€ en AE et 139,9 M€ en CP.

La LFI 2021 (114,7 M€ en AE et en CP – hors fonds de concours) a été complétée par :

- un transfert de 1 M€ en AE et CP en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'accueil des agents de droit local et assimilés (ADL) évacués d'Afghanistan durant le printemps de l'année 2021 ;
- un redéploiement de 0,9 M€ en AE et CP en provenance de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » afin de compléter le financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'accueil de ces ADL évacués d'Afghanistan ;
- une annulation en lois de finances rectificatives des 19 juillet et 1^{er} décembre 2021 de la totalité de la réserve de précaution de l'action 15 à hauteur de 5,7 M€ en AE et en CP.

Au 31 décembre 2021, les crédits ouverts (hors fonds de concours) s'élevaient à 110,9 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 850 135		3 775 965
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 320 459		1 246 289
Subventions pour charges de service public		2 529 676		2 529 676
Titre 6 : Dépenses d'intervention	142 766 003	136 204 186	142 766 003	136 173 511
Transferts aux ménages	100 000	87 363	100 000	81 874
Transferts aux entreprises		2 503 972		2 509 085
Transferts aux collectivités territoriales		3 386 091		3 386 091
Transferts aux autres collectivités	142 666 003	130 226 760	142 666 003	130 196 460

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	142 766 003	140 054 321	142 766 003	139 949 476

1 – Les centres provisoires d'hébergement (CPH)**LFI 2021 : 81,9 M€ en AE et CP****Exécution 2021 : 78,8 M€ en AE et CP**

L'exécution au 31 décembre 2021 s'élève à 78,8 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement de 8 710 places, dont 66 places spécialisées pour l'accueil des femmes victimes de violence ou de la traite des êtres humains, en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine.

Ces places ont été financées à un coût journalier cible de 25 €, avec un complément journalier de 13 € par place pour les places spécialisées.

2 – Les actions d'accompagnement en faveur des réfugiés**LFI 2021 : 32,8 M€ en AE et CP****Exécution 2021 : 31,9 M€ en AE et 31,8 M€ en CP**

L'exécution 2021 s'élève à 31,9 M€ en AE et 31,8 M€ en CP.

Elle correspond au financement des mesures en faveur de l'intégration des réfugiés prévues au titre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, pilotée par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la direction de l'asile (DA).

Ces mesures concernent les dispositifs suivants :

- la mise en œuvre de programmes d'intégration des réfugiés dans le cadre d'appels à projets locaux (6 M€) et d'un appel à projets national (0,8 M€) ;
- des dispositifs d'accompagnement global des réfugiés proposant des hébergements et des parcours d'accès renforcé à l'emploi du type ACCELAIR (4 M€) ;
- un dispositif d'accompagnement des réfugiés franciliens vers le logement pérenne mis en œuvre par le GIP-HIS (1M€), ainsi qu'un dispositif de formation à destination des intervenants sociaux du dispositif national d'accueil pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) (0,4 M€) ;
- le programme HOPE « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » piloté par l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA pour 2,4 M€) ;
- le dispositif RELOREF de France Terre d'Asile (FTDA) pour le logement des réfugiés (0,2 M€) ;
- un dispositif d'hébergement et d'accompagnement transitoire de 20 places à Mayotte à destination des BPI (0,3 M€) ;
- des centres d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés (hors CPH) en Île-de-France pour des bénéficiaires de la protection internationale (DPHRS, CAIR, DAHAR pilotés par France Terre d'Asile, France Fraternités et Aurore) (8,2M€) ;
- la spécialisation d'un centre d'hébergement de 30 places dans la prise en charge d'un public de réfugiés LGBTI dans le Maine-et-Loire (association le Refuge) (0,3 M€) ;
- l'accompagnement de femmes yézidiées et de leurs familles (0,1 M€) ;
- le financement d'une évaluation menée par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) sur l'intégration professionnelle des réfugiés (0,1 M€) ;

- la prise en charge de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement d'environ 600 agents de droit local et assimilés (ADL) évacués d'Afghanistan (2 M€). Ce dispositif a été financé pour moitié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au moyen d'un transfert d'un million d'euros au programme 104 (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits).

Ces crédits ont également permis de financer des dispositifs spécifiques tels que :

- le versement d'allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l'accès à l'indépendance de leur pays (0,1 M€) ;
- la prise en charge médico-psychologique de réfugiés victimes de violence et de torture et l'accompagnement de réfugiés en reprise d'étude (0,3 M€) ;
- des actions mises en œuvre par la DIAIR (programme national de service civique Volont'R, partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de contrats territoriaux, etc.) (5,6 M€).

3 – Fonds de concours

Exécution 2021 : 29,4 M€ en AE et 29,3 M€ en CP

En 2021, l'exécution correspond à :

- 20,7 M€ en AE et 20,7 M€ en CP au titre du FAMI « Réinstallation ». Ces crédits ont financé les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes réinstallées dans le cadre des programmes européens de réinstallation ;
- 6,8 M€ en AE et 6,9 M€ en CP pour le financement de dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées (programme de réinstallation) pilotés par les régions ;
- 1,8 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » pour des actions d'accompagnement global de bénéficiaires d'une protection internationale, mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets permanent du FAMI.

ACTION

16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000	8 138 000		8 138 000	8 138 000
		7 431 098	7 431 098		7 431 100	7 431 100

LFI 2021 : 8,14 M€ en AE et en CP

Exécution 2021 : 7,43 M€ en AE et en CP

L'Etat a, depuis 1997, lancé un plan de traitement pour transformer les foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales pour permettre aux travailleurs migrants d'accéder à un logement individuel et autonome conforme aux normes en vigueur. Ce plan permet aussi de lutter contre la sur-occupation et les activités informelles.

Pour accompagner le plan de traitement, dans le cadre d'un appel à projets annuel piloté par la DGEF/DIAN, les crédits inscrits pour cette brique sont destinés à financer une partie des surcoûts liés aux travaux, de

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

l'accompagnement social des résidents et dans une moindre mesure, du mobilier adapté pour les personnes de plus de 60 ans.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve de 5 % des crédits LFI et une moindre dépense réalisée par un opérateur, ayant permis un redéploiement en fin de gestion de 0,3 M€ pour le financement de projets au titre de l'action 12 en fin de gestion et des dépenses de la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 138 000	7 431 098	8 138 000	7 431 100
Transferts aux entreprises		53 929		53 929
Transferts aux autres collectivités	8 138 000	7 377 169	8 138 000	7 377 171
Total	8 138 000	7 431 098	8 138 000	7 431 100

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir :

- les actions proposées principalement par les gestionnaires des FTM (ADOMA, COALLIA et ADEF) dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement pour un montant de 6,77 M€, dont 61 % pour le financement partiel de la perte de recettes ou les surcoûts pendant la transformation du bâti en résidences sociales, 35 % pour des actions d'accompagnement social des résidents et des gestionnaires et 4 % pour l'achat de mobilier adapté au vieillissement ;
- le financement d'actions menées par l'UNAF0, organisme « tête de réseau » dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2022 pour un montant annuel de 0,09 M€ ;
- la prise en charge de l'aide transitoire au logement pour 0,56 M€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					80 000	80 000
Transferts					80 000	80 000
OFPPA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)					476 254	476 255
Transferts					476 254	476 255
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	196 032 067	196 032 066	257 255 730	257 255 730	240 831 392	240 831 392
Subventions pour charges de service public	174 886 596	174 886 596	238 071 730	238 071 730	222 787 427	222 787 427
Transferts	21 145 471	21 145 470	19 184 000	19 184 000	18 043 965	18 043 965
Universités et assimilés (P150)	108 179	108 179			227 989	227 989
Transferts	108 179	108 179			227 989	227 989
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					51 105	51 105
Transferts					51 105	51 105
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	12 000	12 000			10 000	10 000
Transferts	12 000	12 000			10 000	10 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	2 687 885	2 687 885			3 407 865	3 407 864
Subventions pour charges de service public	432 360	432 360			2 726 930	2 726 930
Transferts	2 255 525	2 255 525			680 935	680 934
Total	198 840 131	198 840 130	257 255 730	257 255 730	245 084 605	245 084 605
Total des subventions pour charges de service public	175 318 956	175 318 956	238 071 730	238 071 730	225 514 357	225 514 357
Total des transferts	23 521 175	23 521 174	19 184 000	19 184 000	19 570 248	19 570 248

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	0 0 0	1 144 1 168 1 157	0 0 49	0 0 0	0 0 0	0 0 2
Total	0 0 0	1 144 1 168 1 157	0 0 49	0 0 0	0 0 0	0 0 2

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Justification au premier euro

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était stable par rapport à l'année 2020

En LFI 2021, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1168 ETPT.

Après une année 2020 au cours de laquelle l'établissement avait enregistré une baisse de ses effectifs, notamment expliqué par l'arrêt d'opérations spéciales de recrutement et la crise sanitaire, une augmentation notable des effectifs est à prendre en compte pour l'année 2021

L'exécution en ETPT s'est améliorée en 2021, soit 1 156.59 contre 1 143.70 en 2020, correspondant à une augmentation de 12.89 ETPT par rapport à 2020 (+1.12%).

Malgré une politique de CDIisation des contractuels mise en place par l'établissement pour l'équivalent de 90 ETP en 2021, le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 353 départs contre 356 l'année précédente, pour 353 nouvelles entrées.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	1 168	1 157

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	899 820	800 000	755 255
Total	899 820	800 000	755 255

Opérateurs

OPÉRATEUR

OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'office français de l'immigration et de l'intégration opère dans le champ des politiques publiques menées par le ministère de l'intérieur en matière d'intégration, d'immigration (immigration familiale, professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et d'asile.

Après une année 2020 fortement marquée par l'impact de la crise sanitaire sur les activités et sur l'exécution des crédits de l'OFII, l'année 2021 est caractérisée par une reprise notable de l'activité de l'établissement notamment en matière d'intégration, à l'exception des aides au retour et à la réinsertion qui n'ont pas retrouvé le niveau de l'année 2019.

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire français.

La prévision initiale était de 100 000 CIR signés pour 2021. Cet objectif a été réévalué à 106 000 CIR lors de l'adoption d'un budget rectificatif. Au final 108 909 CIR ont été signés en 2021, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2020 (78 877 CIR) et de 1,3 % par rapport à 2019 (107 574 CIR). Le nombre de CIR signés constitue l'un des indicateurs clefs de l'OFII.

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent en volume de dépenses, la première mission de l'établissement, hors fonctions supports, avec en 2021 une dépense à hauteur de 107,95 M€ en AE et 98,95 M€ en CP (pour respectivement 100,41 M€ et 95,46 M€ inscrits au BI 2021).

2 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics pluriannuels. Un nouveau marché sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2022. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En raison du caractère forfaitaire du marché, l'exécution 2021 de la dépense est proche de la prévision avec 33,06 M€ en CP pour 36,49 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de fonctionnement directement associées à la dépense d'asile est en diminution en 2021 : 3,4 M€ contre 6,6 M€ inscrits au BI (transports des demandeurs d'asile et acheminement vers les centres d'hébergement d'urgence).

3 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire (ARV) et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

La cible initiale 2021 de 7 000 retours volontaire a été ramenée à 4 674 retours effectifs. L'exécution 2021 est donc marquée par une diminution des dépenses d'intervention à 6,89 M€ contre 9,24 M€ CP inscrits au BI 2021.

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif d'aide au retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement, diminue pour s'établir à 2 M€ contre 3,78 M€ inscrits au BI 2021.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses participant de la prise en compte de l'état de santé des migrants sont demeurées stables à 6,68 M€ en 2021 par rapport à 2020, pour 9,58 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de personnel s'établit à hauteur de 67,26 M€ (72,29 M€ en BI 2021).

5 – Les dépenses d'investissement

Ces dépenses ont été exécutées pour 10,74 M€ en AE et 9,74 M€ en CP, contre 14,46 M€ en AE et 12,23 M€ en CP inscrits au BI.

Ces dépenses traduisent la nécessité de soutenir l'évolution des applications numériques à fort enjeux métiers. Elles prennent également en compte les choix résultant du nouveau schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO). Le niveau d'équipement en systèmes de visioconférence et en matériel nomade a permis d'adapter l'activité de l'établissement au contexte de travail à distance.

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

L'exercice de la tutelle de l'OFII est assuré par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de pré-CA et CA, organisés 3 fois par an et en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). L'année 2021 a permis d'élaborer un nouveau COP pour la période 2021-2023, celui-ci sera signé au début de l'année 2022. Ce COP permet de suivre de manière régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle.

Par ailleurs, au niveau du RFFIM, le club des tutelles et des opérateurs du ministère de l'intérieur permet à l'OFII de présenter ses avancées et résultats, notamment dans les domaines budgétaire et immobilier.

De plus un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2020-2024 de l'OFII est mis en œuvre depuis novembre 2020.

Enfin, une démarche d'audit et de contrôle interne (financier, métier) est mise en place avec une gouvernance propre associant les directions de tutelle et le CBCM.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	499 985	499 985	459 448	459 448	393 754	393 754
Subventions pour charges de service public	124 100	83 500	7 375	7 375	5 167	5 167
Transferts	375 885	416 485	452 073	452 073	388 587	388 587
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	196 032	196 032	257 256	257 256	240 831	240 831
Subventions pour charges de service public	174 887	174 887	238 072	238 072	222 787	222 787
Transferts	21 145	21 145	19 184	19 184	18 044	18 044
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique						
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Total	696 017	696 017	716 704	716 704	634 585	634 585

L'OFII a bénéficié des financements suivants :

240,83 M€ via le programme 104, répartis de la façon suivante :

- 233,24 M€ de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprend 222,79 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et de 10,45 M€ de transfert destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- 7,00 M€ versés par l'action 12 du programme 104 au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique ;
- 0,59 M€ de fonds européen à travers les fonds FAMI via le programme 104.

393,75 M€ via le programme 303, répartis de la façon suivante :

- 387,60 M€ au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont 5,17 M€ versés au titre des frais de gestion ;
- 5,54 M€ de fonds européens FAMI ;
- 0,61 M€ au titre des transports des demandeurs d'asile.

Les 393,75 M€ versés au titre de l'ADA ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	72 292	61 659	Subventions de l'État	252 664	246 417
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 281	4 382	– subventions pour charges de service public	226 013	222 787
			– crédits d'intervention(transfert)	26 651	23 630
Fonctionnement autre que les charges de personnel	186 895	185 893	Fiscalité affectée	800	755
Intervention (le cas échéant)	9 245	7 130	Autres subventions	16 478	6 300
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 500	12 073	Revenus d'activité et autres produits	11 201	6 386
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	11 000	12 073	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 000	3 778
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	500		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	2 833	112
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		419
Total des charges	268 431	254 681	Total des produits	281 143	259 859
Résultat : bénéfice	12 711	5 177	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	281 143	259 859	Total : équilibre du CR	281 143	259 859

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	16 379	12 941
Investissements	12 230	8 930	Financement de l'actif par l'État	1 303	1 056
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		64
			Autres ressources	2 300	146
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 230	8 930	Total des ressources	19 982	14 207
Augmentation du fonds de roulement	7 752	5 277	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2021 en provenance de crédits nationaux se sont élevés à 246,42 M€ dont notamment :

- au titre de l'action 11 du programme 104 : 222,79 M€ de subvention pour charges de services public et 10,45 M€ destinés à couvrir les aides au retour et à la réinsertion ;
- au titre de l'action 12 du programme 104 : 7,00 M€ de financement pour les marchés A2/B1 ;
- au titre de l'action 2 du programme 303 : 5,17 M€ de frais de gestion ADA.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
60 214	73 619	71 626

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	72 292	72 292	67 259	67 259
Fonctionnement	158 133	175 895	148 170	165 466
Intervention	7 322	9 245	6 264	6 892
Investissement	14 463	12 230	10 745	9 740
Total des dépenses AE (A) CP (B)	252 210	269 661	232 438	249 357
dont contributions employeur au CAS pensions	4 281	4 281	4 382	4 382

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	274 005	254 127
Subvention pour charges de service public	226 013	222 787
Autres financements de l'État	25 554	22 617
Fiscalité affectée	800	704
Autres financements publics	16 478	6 221
Recettes propres	5 160	1 798
Recettes fléchées	3 441	0
Financements de l'État fléchés	2 400	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 041	0
Total des recettes (C)	277 446	254 127
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	7 784	4 770
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 - Accueil et intégration	0	100 410	95 460	0	0	0	0	100 410	95 460
	0	107 954	98 955	0	0	0	0	107 954	98 955
2 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	9 487	36 487	0	0	0	0	9 487	36 487
	0	7 946	33 064	0	0	0	0	7 946	33 064
3 - Retour et réinsertion	0	7 293	1 349	7 322	9 245	0	0	14 615	10 593
	0	142	102	6 264	6 892	0	0	6 406	6 994
4 - Actions transverses	5 953	17 268	17 268	0	0	0	0	23 221	23 221
	5 323	10 585	9 827	0	0	0	0	15 908	15 151

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
5 - Soutien	66 339 61 936	23 675 21 543	25 331 23 518	0 0	0 0	14 463 10 745	12 230 9 740	104 477 94 224	103 901 95 194	
Total	72 292 67 259	158 133 148 170	175 895 165 466	7 322 6 264	9 245 6 892	14 463 10 745	12 230 9 740	252 210 232 438	269 661 249 357	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	486 754	403 681
Autres décaissements non budgétaires	0	511
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	486 754	404 193
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	4 643	11 411
Abondement de la trésorerie fléchée	181	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4 463	11 411
Total des besoins	491 397	415 604

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	7 784	4 770
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	180	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	483 433	408 282
Autres encaissements non budgétaires	0	2 553
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	491 397	415 604
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	491 397	415 604

* Voté

L'exécution budgétaire 2021 s'établit à 232,44 M€ en AE (contre 215,89 M€ au compte financier 2020, soit + 7,67 %) et 249,36 M€ en CP (contre 228,83 M€ au compte financier 2020 soit + 8,97 %). Elle est inférieure de 19,77 M€ en AE et de 20,3 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial (BI). Concernant le budget rectificatif (BR) voté en novembre 2020, l'exécution budgétaire est inférieure de 6,21 M€ en AE et de 12,12 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial (BI).

Cette évolution résulte des sous-jacents suivant :

- une révision à la hausse de l'objectif de CIR signés lors du BR de l'opérateur passant de 100 000 CIR à 106 000 CIR pour une exécution finale de 108 909 CIR signés en 2021 (contre 78 764 en 2020 soit une augmentation de 38 %) ;

- les aides au retour volontaire (ARV) sont stables par rapport à 2020 avec 4 674 retours réalisés en 2021 contre un peu plus de 4 500 retours réalisés en 2020. Néanmoins l'exécution 2021 est inférieure à l'hypothèse sur laquelle le BI a été construit avec 7 000 ARV prévus.

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'interventions versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 144	1 168	1 206
– sous plafond	1 144	1 168	1 157
– hors plafond			49
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était stable par rapport à l'année 2020.

En LFI 2021, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1 168 ETPT.

Après une année 2020 au cours de laquelle l'établissement avait enregistré une baisse de ses effectifs, notamment en raison de l'arrêt d'opérations spéciales de recrutement et de la crise sanitaire, l'année 2021 est marquée par une augmentation sensible des effectifs.

L'exécution en ETPT a progressé en 2021 à 1 156,59 ETPT contre 1 143,70 ETPT en 2020, soit une augmentation de +12,89 ETPT par rapport à 2020 (+1,12 %).

Malgré une politique de CDIisation des contractuels mise en place par l'établissement pour l'équivalent de 90 ETP en 2021, le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 353 départs contre 356 l'année précédente, pour 353 nouvelles entrées.